
Arrondissement de Pontarlier**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**
-----**Séance du 1^{er} septembre 2023***L'an deux mille vingt-trois et le 1^{er} septembre à vingt heures.**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.**Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Marc Saulnier, Nathalie Sievert.**Procuration : Aline Carrière à Nathalie Sievert, Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Marie Destaing à Norbert Pécot, Jean de la Rochefoucault à Marc Saulnier, Léonie Schneiter à Aline Louvrier, Thierry Vuittenez à Guillaume Bouhin.**Absente : Isabelle Vinai.**Secrétaire de séance : Madeleine Chapellier.*
-----*Le Maire déclare la séance ouverte.**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.***Délibération n° 2023-09-072****OBJET : Modification du contrat de location de la salle des fêtes ou de la salle socio-culturelle.**

Le Maire informe que l'organisation du planning de location de la salle des fêtes ou de la salle socio-culturelle est très serré du fait d'une forte demande et que pour le bien et le respect de chacun, il a lieu d'apporter quelques modifications et plus particulièrement sur le non-respect des horaires des états des lieux.

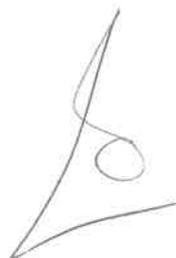
En effet, lorsque les horaires des états des lieux indiqués sur le contrat (heures de début et heures de fin) ne sont pas respectés, le Maire propose d'appliquer une majoration forfaitaire de 80€.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- Valident la proposition d'une majoration forfaitaire de 80€ en cas de non-respect des horaires des deux états des lieux ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 05/09/2023
Reçu en préfecture le 05/09/2023
Publié le
ID : 025-200068401-20230901-2023_09_072-DE



Le Maire,
Marc SAULNIER.

